



Paris, le 19 juillet 2012

Maintien du crédit d'impôt pour les métiers d'art

JEAN-PIERRE SUEUR

————
SÉNATEUR
DU LOIRET

————
PRÉSIDENT
DE LA
COMMISSION
DES LOIS

————
ANCIEN
MINISTRE

M. Jean-Pierre SUEUR appelle l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur l'importance que revêtent les entreprises spécialisées dans les « métiers d'art » pour notre développement économique. Ces entreprises contribuent très positivement au développement de nos exportations et au rayonnement de notre pays dans le monde. Elles contribuent également au maintien et à la création d'emplois hautement qualifiés. Elles méritent d'être soutenues. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui confirmer l'engagement pris par M. le Président de la République selon lequel le crédit d'impôt pour les métiers d'art actuellement en vigueur et qui constitue un soutien précieux à la pérennité et au développement de ces entreprises sera maintenu au-delà du 31 décembre 2012. Il lui demande également quelles dispositions elle compte prendre, en lien avec les services de l'Etat concernés, pour rompre avec les interprétations très restrictives qui ont trop souvent été faites des textes disposant que le bénéfice de ce crédit d'impôts s'appliquait à la « création de nouveaux produits ». Il est en effet patent que la plupart des entreprises spécialisées dans les métiers d'art réalisent des produits qui relèvent du même registre, de la même gamme, des mêmes spécialités. Mais leurs créations évoluent constamment. Toute vision restrictive de la notion de « nouveaux produits » aboutit donc à méconnaître les conditions dans lesquelles elles travaillent et s'appliquent à offrir à leurs clients des créations toujours renouvelées dans le domaine et le registre qui constituent leur spécialité – ce qui implique en conséquence des permanences et des continuités. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que cette interprétation est bien celle qu'il convient de donner aux textes fiscaux en vigueur relatif au crédit d'impôt sur les métiers d'art.